



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 09 juin 2023



REF : 2023 / 042

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

L'an deux mil vingt-trois, le 09 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 02 juin 2023.

Nombre des Membres en
exercice : 23

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Nombre des Membres
présents à la séance : 19

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

*Mme MARQUELET avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT
Mme ROBERT avait donné pouvoir à M. CHOMPRET
M. VIALANEIX*

Absents : NEANT

Madame HERAULT et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Vu l'article L. 283 à L 293 du Code électoral, et son décret de convocation,

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/IOMA2308397J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2023-005-0034 du 03 mai 2023 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire pour chaque commune du département,

Dans la perspective des prochaines élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 Septembre 2023, Monsieur le Maire informe que les conseillers municipaux sont convoqués en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants.

L'arrêté préfectoral n° 52-2023-005-0034 du 03 mai 2023 indique le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire pour chaque commune. Pour Joinville, il est nécessaire d'élire 7 délégués et 4 délégués suppléants.

L'élection des délégués titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les délégués titulaires doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal. Les suppléants doivent être soit conseillers municipaux, soit inscrits sur les listes électorales de la commune.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ④ **De procéder à l'élection** de 7 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 Septembre 2023.
- ④ **D'élire** la liste présentée, par 21 votes POUR et 1 bulletin BLANC. Sont élus Mesdames Sandrine JEAN DIT PANNEL, Evelyne HERAULT, Catherine HUMBLOT, Catherine PRATBERNON, Messieurs Michel LAMBERT, René NIVELAIS, Gérard MATTERA comme délégués titulaires et Mesdames Monika CHOMPRET, Sybille PATIN et Messieurs Bruno ROZE, Philippe NEVEU comme délégués suppléants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

